

Le Président du Codir  
Christian Weiler

D +41 24 423 65 95  
christian.weiler@sdisnv.ch

Yverdon-les-Bains, le 9 octobre 2025

Municipalité de Donneloye  
Rue des 3 Fontaines 18  
1407 Donneloye

## Révision des statuts du SDIS Nord vaudois – soumission pour adoption au sein des Conseils généraux/communaux des communes membres

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Monsieur les Municipaux,

Suite à l'adoption de la révision des statuts du SDIS régional du Nord vaudois lors de la séance du Conseil intercommunal du 8 octobre dernier, nous sommes en mesure de vous soumettre cette révision pour adoption par votre Conseil général/communal.

Vous trouverez ci-joint un modèle de préavis-type – qui sera aussi envoyé par e-mail directement à votre greffe en format Word – avec les nouveaux statuts et leurs quatre annexes. Nous allons aussi transmettre par e-mail à votre greffe l'ensemble des annexes à ce courrier en format pdf, dans le cas où vous souhaiteriez les joindre au préavis à votre Conseil général/communal.

Nous vous laissons ainsi le soin de soumettre votre préavis concernant la révision des statuts pour la prochaine séance de votre Conseil général/communal. Il est rappelé à ce stade, **qu'il n'est plus possible d'amender ou de modifier les statuts proposés**. Il convient aussi de souligner que pour être adoptés, **ces statuts doivent être validés à l'unanimité de toutes les communes membres du SDIS**.

Le plan horaire initialement prévu est maintenu avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Il convient encore de noter que la dernière page des statuts qui mentionne les dates d'adoption par les Conseils généraux/communaux des communes membres du SDIS, fera l'objet d'une mise à jour avant envoi au Conseil d'État pour validation.

### À DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION

Le Comité de direction, tout comme le Commandant du SDIS, se tient à votre entière disposition ainsi qu'à celle de vos commissions et conseils respectifs afin de répondre à toute question. Nous vous invitons à contacter le secrétariat à [info@sdisnv.ch](mailto:info@sdisnv.ch) dans le cas où vous désireriez avoir à disposition un représentant du SDIS pour l'une de vos séances.

Dans le cas où vous auriez besoin d'un renseignement par téléphone, tant le Président du Codir, Christian Weiler, +41 79 433 48 26, que le Maj instr Éric Stauffer, Commandant du SDIS, +41 79 638 63 19, se tiennent à votre disposition.

En vous soumettant cette version des statuts largement adoptée par le Conseil intercommunal, nous espérons ainsi avoir pu trouver la voie du consensus qui permettra à chaque commune de contribuer au bon développement du SDIS régional du Nord vaudois et garantir ainsi des prestations de qualité pour la population de ses communes membres.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS



Christian Weiler  
Président du Codir



Barbara Giroud  
Secrétaire du Codir

#### Annexes

- 1. Modèle de préavis-type
- 2. Document comparatif des modifications des statuts
- 3. Document comparatif des modifications de l'annexe 1
- 4. Document comparatif des modifications de l'annexe 2
- 5. Statuts révisés, y compris les 4 annexes
- 6. Extrait de décision du Conseil intercommunal du 08.10.2025

#### Par e-mail à votre greffe

- 1. Modèle de préavis-type en format Word
- 2. Documents comparatifs des modifications des statuts (y compris annexes 1 et 2)
- 3. Statuts révisés, y compris les 4 annexes
- 4. Rapport de la Commission de gestion du SDIS sur le préavis du Codir 25.05